

Hébergement de données & Accord de stockage



Comment utiliser ce document

Ce document propose un modèle d'accord entre les gestionnaires des terres et/ou les conseiller.e.s de confiance et les fournisseurs de services de données. Il est le fruit d'une collaboration menée par OpenTEAM.

Vous pouvez utiliser ce document pour vous aider à élaborer les accords ou la stratégie de gouvernance des données pour votre projet.

Note : Les gestionnaires fonciers et/ou leurs **conseiller.e.s** de confiance agissent en tant que contrôleurs de données, initiateurs, gestionnaires ou leurs mandataires, tandis que les fournisseurs de services de données sont ceux qui hébergent ou stockent les données agricoles. Les fournisseurs de services sont les signataires du présent accord et sont les parties désignées par les termes "nous", "notre" ou "nos" dans le présent document. Les gestionnaires fonciers et/ou les conseiller.e.s de confiance sont désignés par le terme "**utilisateur.trice.s**" dans le présent document.

Préambule

Les fournisseur.euse.s de services sont tenus, en vertu de cet accord, d'atteindre et de maintenir une norme pour l'hébergement, le stockage et la sécurisation des données sensibles et des informations agricoles. Comme c'est le cas dans tous les accords d'utilisation des données d'OpenTEAM, les **hébergeur.euse.s** de données et les fournisseurs de stockage de notre écosystème doivent s'engager à garantir aux gestionnaires des terres et à leurs mandataires que les fournisseurs de services respectent leurs droits en matière de données.

L'accord d'hébergement et de stockage des données d'OpenTEAM suit les 8 principes fondamentaux de la Charte des droits des agriculteurs d'OpenTEAM :

1. Propriété et souveraineté*
2. Vie privée et sécurité
3. Accès et utilisation
4. Portabilité
5. Effacement
6. Transparence et consentement éclairé
7. Prestations*
8. Correction



Crédit : [istockphoto.com](https://www.istockphoto.com)

**Remarque : les principes de propriété, de souveraineté et de bénéfice sont couverts par des accords d'utilisation conditionnelle des données.*

Ce document établit un cadre de mesures appropriées pour l'hébergement et le stockage de données confidentielles. Les fournisseurs de services acceptent les termes de ce document, qui est destiné à être associé à des accords pertinents d'utilisation conditionnelle des données et de procuration afin de permettre aux utilisateurs de gérer et d'attribuer la propriété, la souveraineté et les avantages.

I. Contrôle et utilisation

Droits maintenus :

Propriété et souveraineté ; transparence et consentement éclairé

Identité

Lors de l'utilisation du service d'hébergement de données, l'utilisateur devra fournir des identifiants uniques vérifiables tels qu'une adresse, un numéro de téléphone portable ou une adresse électronique vérifiée. Ces identifiants permettront à l'utilisateur de récupérer ses données en toute sécurité et d'en assurer la portabilité et le transfert à l'avenir, par le biais d'accords d'utilisation conditionnelle et d'accords de procuration.

Données d'utilisation

Les données d'utilisation sont collectées automatiquement lors de l'utilisation du service uniquement à des fins de contrôle, de maintenance et d'optimisation du service et pour fournir des mesures aux utilisateurs. Ce suivi est nécessaire pour la facturation du stockage des données et des cycles de calcul.

Les données d'utilisation peuvent comprendre des informations telles que l'adresse de protocole Internet (par exemple, l'adresse IP) de l'appareil d'un utilisateur, le type de navigateur, la version du navigateur, les pages du service qu'un utilisateur visite, l'heure et la date d'une visite, le temps passé sur ces pages, les identifiants uniques de l'appareil et d'autres données de diagnostic.

Lorsque l'utilisateur accède au service par ou via un appareil mobile, le fournisseur de services peut collecter automatiquement des informations pour la vérification de l'identité, y compris, mais sans s'y limiter, le type d'appareil mobile utilisé pour accéder au service, l'identifiant unique d'un appareil mobile, l'adresse IP d'un appareil mobile, un système d'exploitation mobile, le type de navigateur Internet mobile utilisé, les identifiants uniques de l'appareil et d'autres données de diagnostic.

Partage des données

Nous ne partagerons pas les données d'un utilisateur, sauf aux fins décrites dans les accords conditionnels d'utilisation des données ou si la loi l'exige.

Les agriculteurs disposent de ces droits, qui peuvent être accordés à d'autres pour créer des accords d'utilisation conditionnelle. Les accords d'utilisation conditionnelle, de par leur nature, accordent des portions de ces droits à d'autres pour permettre le partage, la collaboration, l'assistance technique, la gestion par procuration et les transactions commerciales.



II. Traitement et sécurité

Droits maintenus :

Transparence et consentement éclairé ; effacement ; portabilité ;
correction

Les meilleures pratiques de gestion pour la sécurité du matériel et des logiciels sont mises en œuvre comme indiqué dans les procédures opérationnelles normalisées en vigueur et/ou dans le document relatif aux meilleures pratiques de gestion qui est disponible sur demande. Ces conditions ont été vérifiées par [certification par une tierce partie]. Bien que des mesures raisonnables soient prises pour garantir la sécurité des données, aucune méthode de transmission sur l'internet ou de stockage électronique n'est sûre à 100 %.

Traitement des données

Nous n'avons accès aux données que dans les conditions prévues par le présent accord.



- Gérer les demandes des utilisateurs : Pour répondre aux demandes des utilisateurs et les gérer.
- Pour les transferts d'entreprise : nous pouvons utiliser les informations d'un utilisateur pour évaluer ou mener à bien une fusion, une cession, une restructuration, une réorganisation, une dissolution ou toute autre vente ou transfert d'une partie ou de la totalité de nos actifs,
- Fournir et maintenir le service, y compris contrôler l'utilisation du service.
- Pour gérer le compte d'un utilisateur : pour gérer l'enregistrement d'un utilisateur en tant qu'utilisateur du service. Les données fournies par un utilisateur peuvent lui donner accès aux différentes fonctionnalités du service qui sont disponibles pour un utilisateur enregistré.

Conservation des données

Le prestataire de services ne conservera les données qu'aussi longtemps que nécessaire aux fins énoncées dans le présent accord d'utilisation. Le prestataire de services conservera et utilisera les données dans la mesure nécessaire pour se conformer à ses obligations légales (par exemple, si le prestataire de services est tenu de conserver les données pour se conformer aux lois applicables), résoudre les litiges et appliquer ses accords et politiques juridiques.

Le prestataire de services conservera également les données d'utilisation à des fins d'analyse interne. Les données d'utilisation sont généralement conservées pendant une période plus courte, sauf lorsque ces données sont utilisées pour renforcer la sécurité ou améliorer la fonctionnalité du service, ou lorsque le prestataire de services est légalement tenu de conserver ces données pendant des périodes plus longues.

Toutes les données des utilisateurs sont soit mises en miroir, soit sauvegardées à une fréquence déterminée et sont donc récupérables et portables pour une durée convenue d'au moins cinq ans, sauf si les données ont été transférées hors du système et que l'utilisateur a opté pour l'effacement.

Transfert de données

Les informations de l'utilisateur, y compris les données, sont traitées sur les sites d'hébergement du prestataire de services et dans tout autre lieu où se trouvent les parties impliquées dans le traitement. Cela signifie que ces informations peuvent être transférées et conservées sur des ordinateurs situés en dehors de l'état, de la province, du pays ou de toute autre juridiction gouvernementale où les lois sur la protection des données peuvent différer de celles de l'utilisateur.

Le prestataire de services prendra toutes les mesures raisonnables pour garantir que les données sont traitées en toute sécurité et conformément au présent accord. Aucun transfert de données n'aura lieu vers une organisation ou un pays à moins que des contrôles adéquats ne soient mis en place, notamment en ce qui concerne la sécurité des données et autres informations.

III. Communication de l'information

Droits maintenus :

Transparence et consentement éclairé

Transactions commerciales

Si le prestataire de services est impliqué dans une fusion, une acquisition ou une vente d'actifs, les données peuvent être transférées. Les données ne peuvent être

transférées dans le cadre d'une transaction commerciale que si le cessionnaire accepte les obligations définies dans le présent accord. Le prestataire de services fournira un préavis écrit d'au moins 60 jours et offrira la possibilité d'accepter ou de refuser le transfert des données et la reprise de l'accord par une nouvelle entité.



Services de tiers

Le prestataire de services peut faire appel à des prestataires de services tiers pour contrôler, analyser ou interopérer avec le service. Le prestataire de services exige de tous les prestataires de services tiers qu'ils respectent les mêmes niveaux de protection que ceux définis dans le présent accord.

Paievements

Le prestataire de services peut utiliser des services tiers pour le traitement des paiements (par exemple, des processeurs de paiement).

Le prestataire de services ne stocke ni ne collecte les données relatives aux cartes de paiement de l'utilisateur. Ces informations sont fournies directement à ses prestataires de services de paiement tiers, dont l'utilisation des informations de l'utilisateur est régie par leur accord d'utilisation. Tous les processeurs de paiement doivent adhérer aux normes établies par PCI-DSS, telles que gérées par le PCI Security Standards Council, qui est un effort conjoint de marques telles que Visa, Mastercard, American Express et Discover. Les exigences de la norme PCI-DSS permettent de garantir la sécurité du traitement des informations de paiement.

Les meilleures pratiques de gestion pour la sécurité du matériel et des logiciels sont mises en œuvre comme indiqué dans les procédures opérationnelles normalisées en vigueur et/ou dans le document relatif aux meilleures pratiques de gestion qui est disponible sur demande. Ces conditions ont été vérifiées par [certification par une tierce partie]. Bien que des mesures raisonnables soient prises pour garantir la sécurité des données, aucune méthode de transmission sur l'internet ou de stockage électronique n'est sûre à 100 %.

IV. Exercice des droits en matière de protection des données

Droits maintenus :

Vie privée et sécurité ; transparence et éclairé

L'utilisateur peut exercer ses droits d'accès, d'utilisation, d'effacement et de rectification en contactant le prestataire de services. Veuillez noter que le prestataire de services doit demander à l'utilisateur de vérifier son identité avant de répondre à de telles demandes. Si l'utilisateur fait une demande, le prestataire de services s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais [précisez ici un délai de réponse défini].

V. Application de la loi et exigences légales

Droits maintenus :

Effacement, accès et utilisation, correction

Dans certaines circonstances, le prestataire de services peut être tenu de divulguer des données en vertu de la loi ou en réponse à des demandes valables émanant d'autorités publiques (par exemple, un tribunal ou une agence gouvernementale).

Autres exigences légales

Le prestataire de services peut divulguer des données en toute bonne foi si une telle action est nécessaire pour :

- Se conformer à une obligation légale
- prévenir ou enquêter sur d'éventuels actes répréhensibles en rapport avec le service
- protéger la sécurité des utilisateurs du service ou du public
- Protéger contre la responsabilité juridique

À PROPOS DE CE DOCUMENT

Ce document fait partie de la **boîte à outils pour une gouvernance éthique des données dans l'agriculture**, dirigée par Hannah Wittman, Shauna MacKinnon et Sarah-Louise Ruder. Vous aimerez peut-être aussi le **glossaire**.

Ce modèle d'accord a été développé par le **groupe de travail OpenTEAM Tech**, dirigé par Dr. Dorn Cox, Anna Lynton, et Nat Irwin. L'accord est conçu pour être personnalisé.

OpenTEAM a produit un ensemble de quatre documents sur l'utilisation des données agricoles : <https://openteam-agreements.community>. OpenTEAM révisera et mettra à jour les documents chaque année et accueillera volontiers les commentaires à tout moment : <https://openteam-agreements.community/hostingabout/>.

Assistante de projet : Catalina Garcia

Rédaction et conception de documents : Catalina Garcia

Groupe consultatif du projet : Hannah Wittman, Shauna MacKinnon, Kelly Bronson, Dana James, John Janmaat, Zoé Mangin, Jonathon McIntyre, Isabelle Piot-Lepetit, Gregory Rekken et Sean Smukler.

Site web du projet : <https://www.bcacarn.ca/projects-2/ethical-data-governance/>

Financement : Conseil de recherche en sciences humaines [Connection Grant] et UBC Public Scholars Initiative

Dernière mise à jour : 27 mars, 2024